



Feuille d'établissement des objectifs SMART

SMART signifie que vos objectifs sont spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels. C'est une façon d'établir vos objectifs pour assurer leur réussite. Voici un exemple de la façon de rédiger des objectifs financiers SMART pour la création d'un fonds d'urgence :

- **Spécifique** : Constituez-vous un fonds d'urgence et placez-y l'équivalent de trois mois de salaire au cours des douze prochains mois.
- **Mesurable** : Découvrez combien d'argent vous faites en trois mois de travail. Prenez ce montant et divisez-le en douze. Puis, déposez chaque mois ce montant dans votre compte d'épargne d'urgence.
- **Atteignable** : Ajoutez « mettre de l'argent dans mon compte d'épargne d'urgence » dans votre budget mensuel. Établissez des versements automatiques pour vous faciliter la tâche.
- **Réaliste** : Regardez le montant que vous devriez épargner mensuellement. Est-ce un montant réaliste? Cherchez de nouvelles façons de réduire vos dépenses pour atteindre votre objectif d'épargne.
- **Temporel** : Travaillez en aval de votre objectif. En combien de temps atteindrez-vous cet objectif? Est-ce réaliste? Vous pouvez alors modifier les montants à déposer ou la date limite, au besoin.



Utilisez l'espace suivant pour inscrire vos objectifs financiers SMART :

Objectif : _____

Spécifique : _____

Mesurable : _____

Atteignable : _____

Réaliste : _____

Temporel : _____

Objectif : _____

Spécifique : _____

Mesurable : _____

Atteignable : _____

Réaliste : _____

Temporel : _____

Objectif : _____

Spécifique : _____

Mesurable : _____

Atteignable : _____

Réaliste : _____

Temporel : _____

Vous avez besoin d'aide pour élaborer un plan afin d'atteindre vos objectifs?

Le fait de bénéficier des services d'un conseiller financier peut vous aider à établir un plan et des objectifs financiers à chaque étape de votre vie. Si vous adhérez à un régime de retraite collectif de Manuvie, ce dernier vous offre peut-être un accès aux conseillers BienPlanifier^{MD} sans frais supplémentaires. Vérifiez auprès de votre employeur ou de votre promoteur de régime si votre régime d'épargne collectif inclut cet avantage.

Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2022. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 396, Waterloo (Ontario) N2J 4A9.